

CHARTE INCLU'L@B

ci-après nommée « La Charte »



ARTICLE 1 - OBJET DE LA CHARTE

La Charte est l'objet constitutif des Inclu'L@bs. Elle a pour but de garantir l'adhésion aux principes et valeurs du réseau des Inclu'L@bs:

- Dans chaque Inclu'L@b on se forme et on travaille sur des thématiques et des outils au services de la scolarisation inclusive, en direction de tous les élèves, de la maternelle au lycée.
- Dans les Inclu'L@b nous sommes convaincus que tous les élèves, peuvent apprendre et progresser, quels que soient leurs besoins.
- L'esprit "L@b" s'incarne dans la mise en d'un espace sécurisant pour les participants, non-jugeant, à la fois dans son organisation et dans son fonctionnement. On y partage les réussites et les difficultés.
- Les Inclu'L@b permettent la mobilisation du collectif comme réponse aux problématiques professionnelles de la scolarité inclusive.
- La participation à un Inclu'L@b est libre, basée sur le volontariat et sans engagement contraignant.
- Les Inclu'L@b sont ouverts à tous les acteurs et partenaires de l'éducation nationale publique.

Le réseau des Inclu'L@bs s'intègre au Living Lab Interactik.

La Charte est susceptible d'évoluer pour privilégier son caractère vivant dans une approche ascendante et collaborative. Les membres seront tenus informés des mises à jour éventuelles et la version en vigueur est téléchargeable en ligne depuis le site "*mettre adresse de la page Includlab sur Interactik*"

ARTICLE 2 - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES D'UN INCLU'L@B

Chaque Inclu'L@b se fixe comme objectifs de permettre au plus grand nombre de:

- se former
- d'augmenter son expertise
- bénéficier d'apports de spécialistes
- partager des expériences, des réussites et des difficultés pour
 - déculpabiliser, oser dire, témoigner, partager des obstacles rencontrés et les analyser pour construire collectivement des pistes de solutions.

L'inclu'L@b procède par

- Regroupement d'un collectif de personnes (à l'échelle d'un territoire (BEF par exemple)) avec:
 - un temps d'apport universitaire et scientifique (spécialiste)
 - un atelier d'analyse de pratique professionnelle (<https://www.analysedepratique.org/>)
 - des ateliers pratiques de partage d'expérience au choix pour approfondir des points spécifiques pour répondre aux besoins et aux attentes des participants, avec à chaque fois:
 - exemples:
 - le programme ATOLE
 - les différents plans (PPRE, PAP, PPS, etc.)
 - la classe accompagnée
 - les outils numériques au service de l'inclusion scolaire
 - la mise en accessibilité des supports d'enseignement
 - un temps spécifique à la préparation de la session suivante: co-construction:
 - bilan de la journée et projections pour la journée suivante
 - partage de réussites et de difficultés

Chaque Inclu'L@b organise au moins deux rendez-vous, deux journées dans une année scolaire.

L'inclu'L@b favorise les coopérations utiles aux réalisations et aux innovations en faveur du bien commun en s'appuyant sur un apprentissage actif entre pairs, dans le cadre de la scolarisation inclusive.

ARTICLE 3 - ADHÉSION AU RÉSEAU DES INCLU'L@BS

L'adhésion à la charte des Inclu'L@bs est gratuite et concerne les groupes de pilotage des différents Inclu'L@bs.

L'objectif de cette adhésion est de garantir le respect des principes et des valeurs de l'Inclu'L@b et de ses modalités de fonctionnement, notamment en respectant le principe de volontariat des participants.

L'adhésion se matérialise par l'inscription au réseau des Inclul@bs en cliquant ici.

ARTICLE 4 - COMITÉ DE SUPERVISION DU RÉSEAU DES INCLU'L@BS

Le comité de supervision du réseau des Inclu'L@bs réunit plusieurs fois dans l'année (au moins trois fois):

- CTASH
- Représentants des BEF
- Représentants des Perdix
- Représentants de la DANé
- Représentants de l'EAFc (à venir)

- Représentant de Canopé
- Représentant des Inclu'L@b locaux

Les membres du Comité assurent le suivi et l'évolution dans la durée des valeurs de la Charte.

Version du 01 juillet 2022